

**CONSEIL ACADEMIQUE DES LANGUES REGIONALES**

Le conseil académique des langues régionales s'est tenu le mercredi 29 juin 2022 au rectorat de l'académie de Bordeaux, sous la présidence de Madame la Rectrice.

Etaient présents :

*Au titre du collège des représentants de l'administration :*

**Madame MALABRE**, IA-DASEN de la DSDEN 24 représentée par **Madame MILLIARD**, IEN en charge des langues vivantes et régionales,

**Madame HEBRARD**, IA-DASEN de la DSDEN 33 représentée par **Mme BARBIER**, IEN,

**Monsieur BREVET**, IA-DASEN de la DSDEN des Landes représenté par **Madame STRATAKIS**, IEN,

**Monsieur LEMOINE**, IA-DASEN de la DSDEN du Lot-et-Garonne représenté par **Monsieur PIGNON**, IEN,

**Monsieur PESTEL**, IA-DASEN de la DSDEN des Pyrénées-Atlantiques,

**Monsieur BIOLEY**, directeur de l'INSPE, représenté par **Madame CHATEAURAYNEAUD**, maîtresse de conférences en Cultures et Langues régionales

**Monsieur SARPOULET**, IA-IPR, chargé de mission d'inspection en occitan,

**Monsieur SARRAILLET**, chargé de mission d'inspection en basque,

**Madame COHERE**, IEN chargée de la coordination de l'enseignement en Basque – Pyrénées-Atlantiques

*Au titre du collège des représentants des établissements scolaires et des associations de parents d'élèves :*

*Représentants des personnels enseignants :*

**Madame SENDERAIN** – professeure des écoles – Saint Palais (64) au titre de la FSU,

**Monsieur PEYROUNY** – professeur certifié – Périgueux (24) au titre de la FSU,

**Madame DRAN**, au titre du SGEN CFDT,

**Madame QUEYSSELIER**, directrice d'école à Bayonne (64), au titre de la FNEC-FP-FO,

**Madame DUPRET**, PLP à Bayonne (64), au titre de la CGT Education

*Représentants des associations de parents d'élèves :*

**Madame PERRAULT** – FCPE (33),

*Au titre du collège des représentants des collectivités locales et des mouvements associatifs :*

*Représentants des mouvements associatifs :*

**Monsieur GOROSTIAGA**, association, SEASKA

**Madame ETCHEBARNE**, association IKAS BI,

**Madame DETCHART**, association BIGA BAI

**Madame UHALDE**, association EUSKAL HAZIAK,

**Monsieur FLOUROUX**, association OC BI, Aquitania,

**Madame PEMOULIE**, association CREO Aquitania  
**Monsieur SALESSES**, fédération Aquitaine des Calandretas,

Représentants des collectivités locales :

**Monsieur ARMAND**, Président de l'OPLO, délégué de Nouvelle-Aquitaine,  
**Madame BEHOTEGUY**, conseillère départementale Pyrénées-Atlantiques,

Invités ou experts siégeant à titre consultatif :

**Monsieur TANGUY**, secrétaire général adjoint délégué à l'organisation scolaire et de l'aide au pilotage,  
**Madame PREPOINT**, directrice de la DSM,  
**Madame GROS**, chef de bureau DGEP 1,  
**Monsieur LAPORTE- FAURET**, IEN de langues vivantes DSDEN 64,  
**Madame LERAT-HARDY**, conseil régional Nouvelle Aquitaine,  
**Madame LAPLECHERE**, chargée de mission politique linguistique, direction de la culture (CD 64),  
**Monsieur OBISPO**, directeur adjoint de l'OPLO,  
**Monsieur ITCAINA**, chargé de mission enseignement, OPLB  
**Madame DUFAU**, directrice du centre IKAS,  
**Monsieur BACCOU**, directeur APRENE, représenté par **Madame VERGNES**,  
**Monsieur MALMOSE**, chargé de mission OPLB,  
**Madame BEDEL**, adjointe au directeur diocésain de Bayonne,  
**Monsieur PEDEGERT-SALIOU**, OC-BI

Etaient excusés :

Au titre du collègue des représentants de l'administration :

**Monsieur HERON**, conseiller pédagogique départemental des langues vivantes de la Gironde,  
**Monsieur MICHAUD**, directeur de CANOPE,  
**Madame DESCAZEAUX-ROQUES**, directrice de la DRAC,  
**Monsieur HERZIG**, IA-IPR coordonnateur académique,  
**Madame OLCOMENDY**, PRCE de la langue Basque, université de Pau et de Pays de l'Adour,  
**Madame BERNARD**, professeure des universités de langue Occitan, Université de Bordeaux 3,  
**Monsieur MORISSET**, IEN chargé de la coordination de l'enseignement en Occitan- Gironde  
**Madame AIT ALI**, enseignante maître formatrice, école Magonty (33),

Au titre des représentants des personnels enseignants :

**Monsieur MC GREGOR**, professeur certifié – BORDEAUX (33), au titre de la FSU,  
**Madame ALIAS**, directrice d'école maternelle – NAY (64) au titre de l'UNSA,  
**Madame LARRIERE**, professeure des écoles – ST Jean de Luz (64), au titre de l'UNSA,

Au titre du collègue des représentants des établissements scolaires et des associations de parents d'élèves :

**Monsieur CHAMINADE**, FCPE (24)  
**Monsieur FROMAGI**, FCPE (33),  
**Madame MONPLAISI**, PEEP (33),

Au titre du collège des représentants des collectivités territoriales de rattachement et des mouvements associatifs et éducatifs :

Représentants des collectivités locales :

**Madame ANGLARD**, conseillère départementale de la Dordogne,  
**Madame DEGOS**, conseillère départementale des Landes- Maire de Tartas (40),  
**Monsieur CALMETTE**, conseiller départemental du Lot et Garonne AGEN (47),  
**Monsieur INCHAUSPE**, maire d'HASPARREN (64),  
**Monsieur LAINE**, maire de LESCAR (64),

Invités ou experts siégeant à titre consultatif :

**Monsieur LE GALL**, secrétaire général de l'académie de Bordeaux,  
**Monsieur MICHELI**, secrétaire général adjoint délégué aux relations et ressources humaines,  
**Monsieur VIAIN**, secrétaire général adjoint, délégué à la modernisation,  
**Madame DUBOIS**, directrice de la DGEP,  
**Madame DUSSERVAIX**, gestionnaire DSM 1,  
**Monsieur MITTET**, conseil régional Nouvelle-Aquitaine,  
**Monsieur GIRARD**, chargé de mission politique linguistique, direction de la culture (CD 24),  
**Madame GUERE**, vice-présidente du conseil départemental de la Gironde,  
**Monsieur CAHUZAC**, chargé de mission politique linguistique, direction de la culture (CD 33),  
**Madame SOULE**, directrice de l'OPLB,  
**Madame LALANNE-MIROUX**, chargée de mission OPLB,  
**Monsieur CROS**, directeur, OPLO,  
**Madame FACONNIER**, CPD DSDEN 24,  
**Monsieur CURUTCHARRY**, président de l'OPLB,  
**Madame JAUREGUY**, assistante administrative du pôle transmission OPLB,  
**Madame DETXART**, Biga-bai,  
**Monsieur COUTURE**, CAPOC réseau CANOPE,  
**Madame PINTO**, co-présidente – Fédération Aquitaine Calandreta,  
**Monsieur TROSSAT**, co-président – Fédération aquitaine Calandreta,  
**Madame FONTANET**, CDP 47

**Mme la Rectrice** ouvre la séance à 14h05, remercie l'ensemble des participants et présente l'ordre du jour. Ayant un impératif, elle devra quitter le CALR à 16h00.

Elle indique que l'académie est toujours mobilisée en faveur des langues régionales et continue les travaux sur les projets de nouvelles conventions en faveur du développement des langues régionales.

Elle précise également que les services de la DGESCO font un travail de partage des ressources pédagogiques relatif au bilinguisme et l'immersif mais également sur la formation des enseignants dans le cadre de la publication d'un vademecum. Ces travaux seront suivis lors du conseil supérieur des langues. Elle demande s'il y a des déclarations. Et indique qu'elle répondra à l'ensemble des questions après avoir entendu l'ensemble des déclarations.

**Mme Etchebarne** de l'association IKAS BI prends la parole et fait une déclaration (Cf PJ n°1).

**Mme Dupret**, représentant la CGT éducation Aquitaine prends la parole et fait une déclaration (Cf PJ n°2).

**M. Gorostiaga**, représentant la fédération SEASKA fait une déclaration (Cf PJ n°3).

Il rappelle que Mme la rectrice n'a pas répondu à la demande de la fédération SEASKA de faire passer les examens de DNB en basque et qu'il est encore possible de changer d'avis sur cette demande.

**Mme Perrault** fait une déclaration pour la FCPE 33 (Cf PJ n°4) en insistant sur l'importance de la mise en place de liens entre 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, et d'autoriser les demandes de dérogation pour bénéficier d'un cursus bilingue. Elle fait remarquer que la mise en place d'une seconde DNL au collège de Langon rencontre des difficultés matérielles, alors que la ressource humaine est bien présente. Elle souhaite également que la spécificité du parcours bilingue soit précisée sur les diplômes des élèves.

**Mme Detchart** représentante de l'association « Biga Bai » fait une déclaration (Cf PJ n°5) et précise qu'ils suivent avec attention les nouveaux projets des écoles et qu'ils se tiennent à disposition, en collaboration avec les DASEN pour travailler ensemble. Elle estime qu'il doit être possible de passer les examens en langue régionale, et souhaite que soient modifiés les textes règlementaires en conséquence. Elle indique une situation difficile au collège Villa Fal à Biarritz où il manque des AED.

**Mme Queysselier** est inquiète du développement de l'enseignement immersif qui pose la question de la langue régionale et des fractures entre les établissements qui proposent un enseignement immersif et bilingue.

**M. Peyrouny** représentant la FSU fait une déclaration. (Cf PJ n°6)

**M. Salesses** alerte sur les difficultés du réseau calandreta pour préparer la rentrée sereinement, car à ce jour, le réseau n'a pas connaissance de moyens nouveaux pour les établissements du 1<sup>er</sup> degré, ceci malgré des demandes en hausse (+10% dans les écoles).

Le conseil constitutionnel a réaffirmé l'importance des écoles en langues régionales. Le réseau des calandretas demande des moyens complémentaires mais il n'y a pas eu de réponse claire sur les perspectives de moyens. Par ailleurs, il demande à l'IA-DSDEN de la Dordogne une attention particulière sur le mouvement des professeurs des écoles, particulièrement sur le secteur de Bergerac pour laquelle ils n'ont pas reçu de réponse.

**M. Malmose** remercie Mme la rectrice pour les prises de décisions à Larau. Il la remercie des décisions positives permettant un élargissement de la langue régionale. L'OPLB a écrit au nouveau ministre afin d'évoquer des situations propres aux examens en langue régionale. A ce jour ils n'ont pas reçu de réponse du MEN. Il remercie Mme la rectrice qui a transmis ces difficultés au ministre. Il y a également une question parlementaire en cours, et remarque la situation un peu tendue concernant les examens en langue basque.

Il note enfin qu'au Pays basque, il y a une demande importante de l'enseignement en immersif qui ne porte pas tort à l'acquisition de la langue française, quelques soient les filières et les niveaux et il y a des outils qui permettent d'avancer.

**Mme la Rectrice** répond aux déclarations : elle s'associe à la tonalité positive des prises de décisions pour les ouvertures ainsi qu'aux propos de l'OPLB.

Elle précise qu'un guide a été co- construit, adopté à l'unanimité qui devient une référence en termes de méthodes. On va donc se tenir au calendrier indiqué dans le guide et ne pas en déroger. Elle salue les échanges avec les DASEN et les maires concernés qui ont bien compris la dimension facultative de l'immersif. Sur la question des examens il y a eu des échanges le 4 février sur ce sujet qui ont mis en avant deux idées : on vise bien la maîtrise à part égale des langues, et la maîtrise du français peut être évaluée en français mais aussi en sciences. Cependant, les portes des services académiques et celle du MEN ne sont pas fermées et il y aura des échanges futurs. Au sein des comités techniques, il y a des pratiques qui pourraient être différentes. La question des CRPE et de la formation seront vus dans l'ordre du jour.

**M. Pestel** indique qu'il n'y a pas de blocage, mais des investissements pour la langue basque. En effet, il y a eu des montées de cohortes et des ouvertures : au Pays basque on est en avance par rapport aux autres départements pour le développement des langues régionales.

**Mme la Rectrice** demande s'il y a des remarques sur le PV du précédent CALR.

**M. Gorostiaga** précise que la réunion du 4 février n'était pas une réunion avec prise de décision mais une concertation et que la décision a été communiquée le 13 avril dernier.

**Mme la Rectrice** répond que sur le DNB la décision est académique mais que pour le BAC elle est nationale.

**M. Gorostiaga** fait remarquer que page 11 du PV du mois de février il y a une erreur : ce sont **des évaluations** et non des épreuves (ligne 6).

**Mme la Rectrice** répond que le terme « épreuves » correspond également au contrôle continu (bureau de la

règlementation) et qu'elle prend note du désaccord sur l'interprétation du terme et que cela sera modifié sur le PV du précédent CALR.

**Mme Senderain** indique que cette différence de terme est source de désaccord et il faudrait donc clarifier celui-ci.

**Mme la Rectrice** informe les membres du CALR qu'elle s'engage à faire remonter au MEN les différences d'interprétations des termes spécifiques (interprétation sur les termes épreuves de contrôle continu notamment) qui peuvent développer des désaccords et des difficultés pour le dialogue futur.

**Mme la Rectrice** donne la parole à M. Sarraillet et indique que c'est son dernier CALR et le remercie pour son engagement de longue date.

**M. Sarraillet** présente le diaporama sur le suivi de la langue basque.

## **BASQUE**

### **1- Projets d'ouverture à la rentrée 2022 (1er et 2nd degré).**

**M. Pestel** précise qu'il y aura une extension sur une commune qui sera reportée à la R 2023 et précise que concernant Issary, une réunion va être organisée avec l'ensemble des partenaires.

**M. Maimose** prend note de cette modification et prendra l'attache du DASEN.

**M. Sarraillet** reprend la parole et continue la présentation du diaporama.

### **2- Formation des enseignants du 1er et 2nd degré.**

Concernant la formation des enseignants, un DU est proposé par l'université de Pau et des pays de l'Adour où on note une baisse du nombre d'inscrits. Un appel a été fait à l'ensemble des enseignants.

**Mme Queysselier** demande si ces formations se font hors du temps de travail, si elles sont rémunérées et quel est le public concerné.

**M. Itcaina** précise que cette formation est proposée aux enseignants titulaires qui enseignent déjà, c'est une formation qualitative, proposée sur leur temps libre et non rémunérée.

**Mme Senderain** répond qu'il faudrait que cette formation soit proposée sur une semaine et sur le temps de travail.

**Mme Queysselier** s'associe à cette demande, compte tenu de la charge de travail des enseignants en langue régionale, il faudrait intégrer ce type de formation au sein du service des enseignants et non en plus et prévoir une rémunération.

**Mme la Rectrice** répond qu'il y a déjà 4 ETP qui sont mis à disposition pour la formation des enseignants. Cette formation est plus du perfectionnement.

### **3- Recrutement**

**M. Sarraillet** indique qu'il y a une baisse du nombre de candidats concomitante avec la baisse du recrutement, compte tenu de cette année de transition avec les nouvelles modalités de recrutement.

### **4-Point d'étape sur l'évaluation du B2.**

**M. Sarraillet** rappelle que le niveau B2 est un niveau de langue relevé. Il fait remarquer qu'il y a une augmentation des effectifs qui perdure à cette rentrée et qui se produit dans les trois filières.

**M. Sarraillet** demande s'il y a des questions.

### **5 Présentation des productions pédagogiques IKAS.**

**Mme Dufau** présente les travaux qui ont été réalisés cette année et présente les projets qui vont être mis en place à la rentrée prochaine, comme des capsules vidéos très saluées par les IA-IPR. Elle termine en évoquant un sondage qui a été fait auprès des enseignants pour identifier les besoins de support.

**Mme la Rectrice** demande s'il y a des questions et a bien noté le travail fait en lien avec les IA-IPR.

## LANGUE OCCITANE

**M. Sarpoulet** prend la parole et remercie pour le travail mené en concertation avec M. Sarraillet, il présente ensuite le diaporama.

### 1-Projections vers la rentrée 2022, 1er degré et 2nd degrés : les ouvertures, les points de vigilance.

**M. Sarpoulet** détaille les ouvertures au sein des départements, dans le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré et évoque trois points de vigilance identifiés à la rentrée scolaire.

Il énumère ensuite les projets d'ouverture à la rentrée 2023 du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré.

**M. Armand** remercie M. Sarpoulet pour les travaux menés et se réjouit au nom de l'OPLO du travail mené en concertation avec les services de l'EN permettant de développer des outils pédagogiques de qualité. Il remarque des baisses d'effectifs pour le 2<sup>nd</sup> degré et des difficultés de continuité pédagogique dans le Béarn. L'OPLO est en train de mener une enquête de terrain afin de mieux cerner les motifs de non continuité des enseignements en occitan.

Enfin il rejoint les propos concernant la mise en oeuvre du dispositif Mare Nostrum en Gironde et attend le déploiement dans les autres départements.

**M. Peyrouny** intervient sur le dispositif Mare Nostrum : c'est l'arbre qui cache la forêt car il y a déjà des situations d'enseignement de latin et d'occitan mises en place, mais il y a aussi des chefs d'établissements qui refusent dès la 5<sup>ème</sup> que les élèves prennent latin et occitan. Il revient sur le manque d'enseignant en Dordogne, ce qui est catastrophique. Pour ce qui est des ouvertures prévues, cela montre une véritable dynamique de l'occitan ainsi que des parents demandeurs.

**M. Salesses** indique qu'il y a des comités techniques dans chaque département, mais qu'il ne reçoit pas les invitations pour la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques.

Pour les ouvertures, il y a une demande de création de trois postes Calandreta dans le 1<sup>er</sup> degré (24 et 64).

**Mme Laplechère** se dit satisfaite car le travail est efficace et concerté entre les services académiques et l'OPLO. Pour exemple, l'école de Sauveterre de Béarn est un succès. Elle indique une nécessité de vigilance sur l'obligation de faire cohabiter le latin et l'occitan et qu'il est important de faire appliquer la continuité pédagogique.

Elle indique enfin que l'enseignant des Pyrénées-Atlantiques ne participera plus à la formation, elle souhaite qu'une autre personne puisse en bénéficier.

**Mme Queysselier** souhaite que le calendrier soit respecté afin d'informer les mairies des ouvertures éventuelles. En effet, compte tenu de la difficulté de recrutement, il faudrait mieux stabiliser les pôles déjà existants plutôt que de multiplier les pôles sans ressource. Elle précise qu'elle est favorable à l'enseignement itinérant qui permet des avancées pédagogiques et de faire rayonner la langue occitane.

**M. Cahuzac** indique, sur la question des ressources humaines, que le département de la Gironde se félicite des efforts importants de formation proposée par le rectorat ainsi que la gestion du remplacement. On le voit pour la Gironde, c'est le département le plus en difficulté. Ce département souhaite faire perdurer cette offre de formation et se met à la disposition des services académiques afin d'affiner la recherche de nouveaux candidats.

Concernant les perspectives pour la rentrée 2023, il souhaiterait une ouverture en Gironde par an et cela serait important de se donner des perspectives dès maintenant pour pouvoir y arriver en 2023.

**Mme Perrault** rejoint les remarques de M. Peyrouny sur l'impossibilité de cumuler le latin et l'occitan ce qui représente un danger. Il y a des incertitudes pour le recrutement sur certaines écoles de Bègles, une vigilance à Langon car il y a des inquiétudes des parents sur cette situation. Enfin elle est étonnée de ne pas voir apparaître l'initiation sur le collège du Bouscat.

**Mme la Rectrice** indique que le dispositif Mare Nostrum est un levier mais il faut travailler avec les chefs d'établissements, c'est un travail de réflexion du conseil des langues pour faire cohabiter le latin et les langues régionales.

Concernant les formations proposées, l'académie reste très vigilante, mais on sait que c'est une rentrée qui reste tendue en occitan, enfin, pour les comités techniques, il faudra voir les problématiques avec les représentants des DASEN.

**M. Tanguy** donne des précisions sur les ressources humaines : pour le 1<sup>er</sup> degré, vingt-cinq postes sont offerts aux concours, il y a des dispositifs de formation intensifs, et les « POP » (dispositif de fléchage des postes) qui peuvent être mobilisés sur le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré.

**M. Sarpoulet** précise que trois « POP » ont été proposés sur le national et aucun n'a été pourvu, par manque de candidature. Il indique qu'à Pessac ce dispositif est déjà ouvert. Sur la question du Bouscat le dispositif va être réactivé en lien avec l'IEN car il y a la ressource disponible. Enfin la proposition de travail avec le collège Calandreta pourra débiter à la rentrée prochaine.

**Mme la Rectrice** annonce que la demande au niveau national a été entendue : M. Sarpoulet va être nommé IA-IPR en occitan à temps complet à la rentrée prochaine.

**M. Pestel** indique que le calendrier a été bousculé par la crise du Covid et à titre exceptionnel, deux demandes seront vues tardivement.

**Mme Barbier** présente les postes qui seront proposés aux enseignants à la rentrée 2022 ainsi que le nombre d'enseignants investis dans le dispositif « Ensenhar professeur ».

**Mme la Rectrice** laisse la présidence à M. Tanguy.

**M. Sarpoulet** continue la présentation du diaporama.

## 2- Recrutement: CRPE, CAPES, Agrégation, Bilan et nouveaux concours, DCL

**M. Sarpoulet** indique que l'année a été exceptionnelle, à cause de la crise du COVID et de la réforme du recrutement, il n'y a eu aucun reçu en CRPE pour la rentrée. Les candidats n'ont pas été éliminés à cause de l'occitan mais à cause des autres disciplines.

**Mme Chateaufort** indique que sur l'agrégation il serait intéressant d'avoir le programme et l'annonce des concours assez tôt afin de permettre une meilleure préparation des candidats.

**Mme Laplechère** demande quelle est la balance des trois enseignants agrégés.

**M. Sarpoulet** énumère : Histoire-géographie, français et espagnol.

**M. Armand** indique que concernant le manque de candidat en CRPE, cela n'est pas nouveau mais il est important de maintenir une demande d'ouverture de 15 postes malgré le manque de candidats.

**M. Salesses** souhaite parler du mode de recrutement des CRPE, qui détermine les moyens nouveaux attribués. Le réseau Calandreta avait un nombre important de moyens liés au concours, et ce changement est inquiétant car il y a peu de précisions sur les moyens à venir. Il constate que cela touche également l'enseignement public.

**M. Tanguy** précise que l'effort en termes de moyen doit aussi anticiper l'effort en ressources humaines et permettre de remplacer les enseignants en formation.

**M. Sarpoulet** continue la présentation du diaporama.

## 3- Formation : Dispositif Ensenhar professeur, Master MEEF, mutualisation inter-académique

**M. Obispo** précise que sur « Ensenhar professeur » un point technique a été fait, il faut prendre note des marges de progressions qui vont être mises en place. Le département des Pyrénées-Atlantiques a demandé de prioriser un candidat de ce département pour remplacer le candidat qui s'est désisté.

**M. Cahuzac** répond que sur ce point, un enseignant de la Gironde est prêt à faire une formation « Ensenhar professeur » et à changer d'affectation si besoin.

**Mme Chateaufort** présente le parcours Master MEFF ; il y a trois candidats qui ont été formés.

**M. Sarpoulet** continue la présentation et détaille les stages disponibles via le PAF.

**Mme Laplechère** apporte des précisions sur le Master Meef, et confirme l'attachement de l'INSPE de Pau pour le développement de cette formation ainsi que celui de Périgueux.

**Mme Chateaufort** est d'accord qu'il est important de garder à Pau un Master Meef complet et mettre à disposition des modules de formation à Périgueux. Elle remercie le DASEN des Pyrénées-Atlantiques pour la mise à disposition d'enseignants et de locaux.

**Mme Piemoulé** se réjouit que l'accent soit mis sur la formation mais pour autant, il ne faut pas négliger les actions de formation continue et de perfectionnement.

**M. Armand** se félicite de l'affectation à temps complet de M. Sarpoulet et rejoint les propos de Mme Laplechère sur le développement des Master Meef à Pau et à Périgueux mais il faut rester vigilant sur le maintien du site de Pau.

#### **4- La question des mutations**

**M. Sarpoulet** indique des points d'attention : il y a trois départs à la retraite à la rentrée, il y a une recherche de solution pour le site de Tocane Saint- Apre. De plus, il y a une mutation inter académique et deux enseignantes en congé maternité.

**M. Cahuzac** aborde le cas de Mme Lucie Roulet : il y a un problème d'identification des enseignants bilingues, il faudra régler ce problème technique.

**M. Armand** rassure M. Cahuzac, quelquefois, les enseignants quittent le bilinguisme à cause d'un enseignement en multi niveau générant une fatigue de la pratique, mais l'enquête en cours permettra d'avoir plus d'éléments.

**Mme Chateaufort** souhaiterait que pour les nouveaux CRPE il soit possible d'identifier les lauréats ayant un parcours bilingue. Elle espère que ces difficultés techniques vont pouvoir être réglées.

**Mme Pairault** indique que cette problématique a été identifiée pour tous les enseignants bilingues (sur leur parcours I-PROF cela n'apparaît plus) ce qui crée des situations compliquées.

#### **5- Le CAP'OC**

**M. Sarpoulet** excuse l'absence des collègues du CAPOC qui sont malheureusement indisponibles et présente les travaux pédagogiques mis en place par celui-ci, il précise que le CAPOC est aussi présent dans de multiples missions importantes, comme la création des épreuves.

#### **6-Les documents d'information de l'OPLO**

**M. Obispo** présente les travaux de la promotion de l'enseignement bilingue dans les établissements publics ainsi que la valorisation de la langue occitane dans les métiers. Il indique que là aussi il reste des marges de progression concernant les documents de communication notamment s'agissant du recours à des témoignages de « vrais » élèves plutôt que d'utiliser des banques d'images. Il évoque le travail sur le Plan d'action lycée.

**M. Peyrouny** remercie l'OPLO pour la diffusion de Lo Diari à l'attention des lycéens.

**M. Obispo** indique que les compétences d'enseignants comme ressources sont toujours productives et tous ces outils sont à la disposition des enseignants sur le site internet de l'OPLO.

**M. Sarpoulet** excuse l'absence de Mme Ralu et souhaite remercier cette association toujours présente et active.

**Mme Vergne**, du centre APRENE, en dehors de l'ordre du jour, présente le diaporama. APRENE est un centre de formation et de recherche sur la langue occitane qui existe depuis plus de trente ans et travaille à l'international sur le thème du bilinguisme.

Elle présente ensuite les formations proposées en indiquant que deux personnes ont été admises suite à la préparation au concours CRPE spécifique immersif.

Des formations continues sont aussi proposées, une formation en occitan et mathématiques et une formation en lien avec la culture.

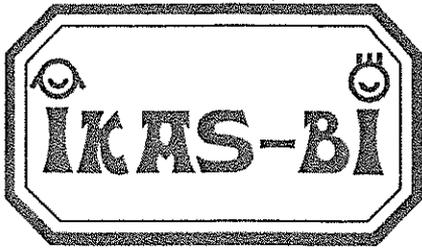
**M. Tanguy** demande s'il y a des questions. Sans nouvelles questions, la séance est clôturée à 16h50.

La rectrice de l'académie de Bordeaux  
Mme Anne BISAGNI-FAURE



La secrétaire de séance  
Mme Mira GROS

Pour la Rectrice et par délégation  
Pour la Directrice de la gestion  
de l'enseignement privé  
Le Chef de bureau  
Mira GROS



1<sup>re</sup> Association de parents d'élèves bilingues de l'enseignement public  
Erakaskuntza publikoaren ikasle elebidunen burasoen elkarte

le 29 juin 2022

## CALR – MERCREDI 29 JUIN 2022 -

Mme la Rectrice, Mesdames Messieurs,

IKAS BI, l'association des parents d'élèves de l'enseignement public bilingue basque-français œuvre depuis presque 40 ans pour un enseignement bilingue de qualité, ouvert à tous et égalitaire !

L'enseignement bilingue par immersion en maternelle est devenu indispensable dans l'apprentissage du basque et la demande sociale est de plus en plus importante. Aujourd'hui 22 écoles proposent cet enseignement en maternelle et à la rentrée 2 autres de plus. La circulaire du 14 décembre 2021 reconnaît enfin l'enseignement par méthode immersion comme « stratégie possible d'apprentissage de l'enseignement bilingue », nous espérons qu'il n'y aura plus de blocage. De plus, nous demandons que tous les postes en euskara soient affectés à des postes en basque à la rentrée 2022-2023.

L'enseignement bilingue dans le secondaire doit continuer à se développer. Un élève inscrit dans un parcours bilingue doit pouvoir accéder à un apprentissage bilingue tout au long de sa scolarité. Pourtant des collèges et des lycées n'atteignent pas encore la parité horaire, il faut souligner que 6 collèges enseignent qu'une ou deux DNL en basque. Nous demandons la parité horaire dans tous les collèges et lycées bilingues ainsi que l'ouverture d'une filière bilingue au collège Rostand de Biarritz qui accueille des élèves des écoles bilingues Thermes Salins Biarritz et Edouard Herriot Anglet et l'ouverture d'une filière bilingue au Lycée Malraux de Biarritz.

Enfin nous demandons que les élèves puissent composer en basque au Brevet sans restriction. Les sciences sont aussi enseignées dans des établissements publics et il est tout à fait légitime que les élèves puissent composer dans la langue enseignée.

Merci pour votre attention.

IKAS-BI

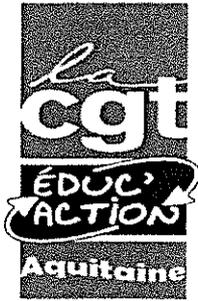
**ikas-bi**

1 rue Posta  
64122 Urrugne  
Tél. : +33 (0)559 26 60 60  
ikas-bi@farep.com  
www.ikasbi.com

Association Loi 1901  
Habilitée par l'Inspection Académique  
Déclarée d'Intérêt Général

IKAS-BI est une association  
membre de la FLAREP





## DÉCLARATION CGT ÉDUC'ACTION AQUITAINE

CALR Académie de Bordeaux

29 juin 2022

Madame la Rectrice,  
Mesdames et Messieurs les membres du CALR,

La CGT Éduc'action Aquitaine défend le droit des élèves et des enseignant.e.s à un accès sans entrave à l'enseignement des langues régionales mais aussi à un enseignement en langues régionales.

L'enseignement en langue et des langues régionales pâtit du sous investissement chronique du ministère de l'éducation nationale.

La CGT Éduc'action Aquitaine revendique l'extension du nombre de postes d'enseignant.e.s pour l'ensemble des disciplines et notamment en langues régionales.

Dans le 1<sup>er</sup> degré, des postes d'enseignant.e.s bilingues doivent être créés à hauteur des besoins (pour des classes à 20 élèves maximum en cycles 1 et 2, et 24 au cycle 3), sans préjudice de moyens pour les écoles non bilingues qui devront bénéficier d'ouvertures de classes selon les mêmes modalités.

Les parités horaires doivent être respectées dans l'enseignement bilingue.

Il n'est plus à prouver les bénéfices du bilinguisme, tant pour l'apprentissage que pour le développement de l'élève.

L'enseignement immersif est le moyen le plus efficace d'accéder au bilinguisme.

Il est pratiqué dans notre région depuis des dizaines d'années dans les écoles associatives.

La CGT Éduc'action Aquitaine prend acte de la circulaire du 14 décembre 2021 qui permet l'enseignement immersif, après sa remise en cause par le Conseil Constitutionnel en mai 2021.

Elle est consciente qu'une remise en cause de cet enseignement est toujours possible tant que l'article 2 de la Constitution pourra être utilisé par tout ministre autoritaire.

Il est indispensable que l'accès à un enseignement immersif gratuit soit proposé dans le service public d'éducation. Il existe des expérimentations dans des écoles publiques. Elles doivent pouvoir se poursuivre et s'étendre pour un accès à tous les élèves et à toutes les familles qui le souhaitent.

La CGT Éduc'action Aquitaine revendique l'intégration au service public et la titularisation des personnels du privé associatif immersif sous contrat, sans remise en cause du projet pédagogique de la structure.

Un enseignement public bilingue et immersif dans toutes les communes ou RPI (regroupements pédagogiques intercommunaux) dispenserait les communes de payer un forfait scolaire aux écoles privées bilingues sous contrat, dans le cas où elles ne disposent pas elles-mêmes d'écoles bilingues

Concernant les épreuves d'examen en langues régionales, le rectorat oblige dorénavant les élèves ayant suivi les enseignements en langue basque à passer leurs épreuves finales du baccalauréat en langue française ainsi que les élèves passant l'épreuve de sciences du DNB. La CGT Éduc'action Aquitaine dénonce ces reculs concernant les modalités de passage des examens.

Si l'on veut éviter la disparition des langues et cultures régionales de notre pays, il est indispensable de se donner les moyens de leur enseignement.

Merci pour votre écoute.

Pour la CGT Éduc'action Aquitaine  
Sindy Dupret

**Hur Gorostiaga**  
**SEASKAko zuzendari**  
Directeur de Seaska  
Nere Pentzea  
Pouponnière bidea  
64250 Kanbo



Bravo aux parents d'élèves de Larraïñe, Barkoxe et Irisarri qui ont bien compris que l'on doit batailler afin que les droits linguistiques de nos enfants soient respectés. J'espère que les prochains projets d'immersion dans le public puissent se faire beaucoup plus normalement, et non dans la douleur comme jusqu'à présent.

A ce propos, je tiens à signaler que L'Office Public de la langue Catalane, le Rectorat de Montpellier, la Région Occitanie et le département des Pyrénées Orientales viennent de signer un Accord Cadre, pour mettre en place un plan pluriannuel dont l'objectif attendu est de proposer « le catalan partout et pour tous ceux et celles qui le souhaitent ». Pour cela les signataires s'engagent « à rendre l'offre d'enseignement de et dans la langue catalane opérationnelle sur tout le territoire de Catalogne Nord afin de garantir l'accès à tous les élèves et aux familles qui le souhaitent ». Je pense que le Rectorat de Bordeaux pourrait s'en inspirer pour l'occitan et le basque.

Enfin, cela ne vous étonnera pas que j'évoque les examens. Mme Bisagni-Faure, je suis au regret de vous informer que vous n'avez pas réussi aux examens de fin d'année. Nous vous avons demandé des correcteurs bascophones et vous nous avez envoyé une compagnie de CRS. Malheureusement vous êtes encore une fois hors sujet. Mais vous avez droit aux repêches, Mme la Rectrice, puisque les examens du Brevet auront lieu à partir de demain, et il est encore temps de mobiliser pour les examens de Sciences, des correcteurs bilingues armés de stylos rouges. Ce que vous faites pour les mathématiques, est tout à fait transposable aux épreuves des sciences. Il est encore temps.

## Déclaration de la FCPE 33 – CALR du mercredi 29 juin 2022



Madame La Rectrice,

Mesdames, Messieurs les membres du CALR,

Nous regrettons de devoir reprendre devant cette assemblée nos précédentes déclarations. Nous demandons **toujours** la mise en place, comme l'avait demandé OC-BI lors de précédents CALR, d'une procédure qui encadre les continuités école primaire-collège puis lycée. Cela passe, en amont de l'affectation en sixième sur le collège où les DNL (Disciplines Non Linguistiques) sont proposées, par des documents clairs des services de la DSDEN quant aux cursus (2ème volet du document Affelnet) et par la suppression d'une obligation de demander une dérogation pour les élèves issus de la filière bilingue. Il n'est de même **toujours** pas normal que les parents d'élèves de maternelle et élémentaire soient soumis à une procédure de demande de dérogation pour bénéficier du cursus bilingue et de sa continuité alors que la Convention spécifie que l'école qui propose la filière bilingue devient école de secteur.

Par ailleurs, nous avons demandé lors de précédents CALR, l'ouverture d'une DNL Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) en occitan au collège Jules Ferry de Langon qui n'est **toujours** pas mise en place à l'heure actuelle. Nous trouvons cela regrettable car les élèves du primaire ont eu des matières en Sciences Humaines et en Enseignement Scientifique depuis le début de leur cursus bilingue en maternelle et ce depuis 2015. Nous nous heurtons sur le terrain à des problématiques matérielles (notamment manque de locaux) et humain (frein évident et assumé de la Principale du Collège de Jules Ferry de Langon) dont les élèves et les familles font les frais. Ces derniers se retrouvent pénalisés alors que l'Institution leur a promis depuis l'ouverture en 2015 d'un vrai cursus bilingue 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré !! Tout le vocabulaire scientifique risque d'être perdu s'il n'est pas alimenté et n'est pas continué à être appris !!! Ceci est d'autant plus regrettable que nous avons la ressource humaine pour avoir cette DNL !

Par ailleurs, nous souhaitons **toujours** être conviés et membres des comités techniques afin de pouvoir porter en amont les problématiques spécifiques notamment en Sud-Gironde et de ne pas donner le sentiment de ne toujours parler que d'une partie du Territoire lors des CALR !

Enfin, et malheureusement petite nouveauté pour ce CALR, nous devons vous alerter sur les problèmes de mouvements enseignants bilingues occitan qui engendrent à l'heure actuelle des non-affectations d'enseignants sur les postes dans les écoles du 1<sup>er</sup> degré. En effet, les enseignants n'ont aucune spécificité « occitane » qui apparaissent ni sur leur parcours, ni sur leur diplôme. Ils sont contraints de devoir justifier de leur habilitation en occitan alors que lors de leur inscription au concours CRPE langue régionale cette spécificité appataissait. Nous demandons qu'urgemment cette spécificité apparaisse sur leur diplôme mais également sur leur parcours de carrière sur le site I-Prof. Cela occasionne des situations compliquées sur le terrain et je vous alerte de risques de démission notamment pour un enseignant qui devait reprendre le poste d'itinérance « caminare », laissé vacant par une enseignante partant à la retraite, et dont la mutation est bloquée pour des raisons d'habilitations. Cette situation engendre des blocages sur d'autres postes sur d'autres écoles. Par ailleurs, certains enseignants se retrouvent avec ce problème de non-spécificité occitane sur des postes unilingues alors que nous manquons cruellement d'enseignants bilingues....

Je vous prie de croire, Madame La Rectrice, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mes salutations associatives.

Mme Sonia Perrault

Représentante FCPE 33 et Présidente de la FCPE de Langon



**CALR 2022.06.29**

L'application de la circulaire de décembre 2021 et du guide des projets en immersion de mars 2022 ouvrent de nouvelles perspectives et nous sommes très contents de la décision concernant Larrau, Barcus et Irissary. Nous suivrons avec attention la mise en route des projets de chaque école.

Nous espérons toutefois qu'un dialogue ouvert avec l'Education Nationale simplifiera l'étude des futures demandes de projets.

Nous nous tenons à votre disposition pour travailler avec vos services et ainsi engager les démarches pour l'année prochaine. Nous solliciterons un rendez-vous avec M. le DASEN et les inspecteurs concernés pour engager une concertation sur le long terme.

\*\*

Concernant les examens en langue régionale, nous considérons qu'il devrait être possible de passer les examens en langue basque dans toutes les matières étudiées en langue basque (et ce dans toutes les langues dites régionales).

Nous faisons tout pour développer les DNL dans l'enseignement secondaire dans le public et passer les examens dans la même langue renforcerait l'offre bilingue. Aussi nous vous demandons de revoir les textes et de faire en sorte que cela soit possible.

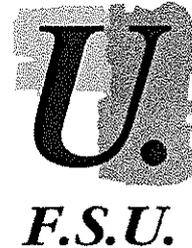
\*\*

Je voudrais également attirer votre attention sur la situation du collège FAL, à Biarritz. Les conditions d'enseignement pour la rentrée sont déplorables. Céline Etchebarne d'Ikas Bi en a parlé, la situation globale de la filière bilingue sur Biarritz nécessite une étude approfondie, que nous avons déjà commencé avec l'OPLB.

A Fal, les problèmes sont nombreux (AED insuffisant, nombre de sanitaires insuffisant pour les élèves, cantine sous équipée, arrêt de l'aide aux devoirs, manque de matériel pour les enseignants et la liste continue...). Monsieur le DASEN, sur tous les problèmes évoqués, je vous demande de revoir très sérieusement la demande d'AED s'il vous plaît. Pour un collège à l'effectif maximal atteint, voir dépassé, où les problèmes s'accumulent, la sécurité en devient un réel problème. Pour 627 élèves aujourd'hui (et le chiffre risque d'augmenter), seulement 4,5 temps plein d'AED. La sécurité des élèves n'est pas garantie dans ces conditions. Nous vous demandons d'améliorer les choses pour cette rentrée et d'ouvrir un dialogue constructif avec le département.

Merci.

**Déclaration FSU  
CALR du Rectorat de l'Académie de Bordeaux  
Mercredi 29 juin 2022**



Madame la Rectrice,  
Mesdames et Messieurs,

Le changement de locataire au Ministère de l'Education Nationale augure, nous l'espérons, un changement de regard envers l'enseignement des langues territoriales et en langues territoriales qui sera plus favorable et bienveillant que celui de son prédécesseur. Pour ce qui nous réunit aujourd'hui, l'épisode Blanquer a été catastrophique et nous a demandé beaucoup d'énergie et de détermination pour défendre nos dossiers.

En premier lieu, la réforme lycée a été particulièrement dommageable; des filières se sont vidées en raison de l'attribution des coefficients qui a mis en concurrence les différentes langues entre elles au détriment des plus fragiles. Les fins de non-recevoir essuyées tout au long du mandat de Jean-Michel Blanquer, qui sous couvert de manque de moyens, s'est opposé aux demandes visant à renforcer et développer les filières bilingues et immersives de l'Education Nationale, et les déclarations à l'emporte-pièce de l'ancien ministre sur le système immersif par exemple, ou sa manœuvre pour vider la loi Molac de son contenu, ont dévoilé ses véritables intentions: freiner encore et encore le développement de l'enseignement bilingue pourtant appelé de tous ses vœux par les acteurs de terrain: enseignants, parents d'élèves et élus.

A l'heure actuelle, le recrutement des enseignants en langue régionale s'avère très difficile, car au manque d'attractivité de la profession vient s'ajouter la diminution du vivier généré par la discontinuité de la filière du lycée à l'université.

Dans la continuité de l'ancien régime, la circulaire du 14 décembre 2021, bien que spécifiant que les élèves ayant suivi le cursus bilingue peuvent présenter au baccalauréat des épreuves en langue régionale, fait l'objet d'une interprétation restrictive par le Ministère de l'Education Nationale.

Nous espérons que le temps est enfin venu de mettre en accord la proclamation affichée de développement des filières bilingues avec une politique volontariste se déclinant en termes d'anticipation, d'incitation de manière à augmenter le vivier d'enseignant.e.s formé.e.s en occitan ou en basque, créant en nombre suffisant des postes d'enseignant.e.s bilingues pour assurer tout type d'enseignement dans le premier et le second degré, développant les DNL de manière à atteindre une véritable parité horaire et permettant aux élèves de passer leurs examens en basque ou en occitan, garantissant ainsi le développement réel des filières et la cohérence des parcours.

**Pour la FSU, les représentants des personnels :**

**Cécile Senderain, Martial Peyrouny, Kei McGregor**